

L'excellent serait que nous eussions, que nous prissions l'habitude d'acquiescer l'esprit d'association aussi bien pour consommer et produire que pour nous secourir les uns et les autres. Ce serait la vraie triple, la triple redoutable au socialisme et en arrêterait net tous les progrès. Il faut applaudir la victoire que le mutualisme secourable vient de remporter comme un gage et comme une espérance de développement des deux autres mutualisme: car si le socialisme reçoit de ce coup par le seul fait de la prospérité de l'un, les trois ensemble, le réduiraient au néant même, en répondant entièrement à tout ce qu'il demande.

Enfin il y a commencement à tout, et c'est quelque chose déjà c'est beaucoup que l'instinct mutualiste s'exerce sur une partie du domaine qui lui est ouvert, qu'il devrait exploiter tout entier et qu'il est à espérer qu'il défrichera un jour entièrement.

Un seul point m'inquiète dans la loi nouvelle, ce qui vient probablement de ce que je ne le comprends pas bien: mais enfin voici mon scrupule. Les sociétés de secours mutuels sont autorisées à placer leurs fonds comme elles l'entendent. Voilà qui est bien. Mais il est dit encore que: à tous les capitaux que les sociétés de secours mutuels déposeront à la Caisse des dépôts, "le taux de faveur de 1 1/2 pour cent serait garanti."

Il me semble que ce taux est tout simplement exorbitant. Ce n'est pas l'envie qui me fait parler et je ne demande pas mieux que de voir prodiguer les faveurs à l'argent des pauvres et à l'argent de ces excellents mutualistes, qui donnent un si bon exemple. Mais est-ce que la spéculation ne va pas en être alléchée et attirée par cette faveur extrême, et est-ce qu'elle ne va pas envahir les sociétés de secours mutuels, et est-ce que, à cela, les sociétés de secours mutuels ne risquent pas de devenir les sociétés de spéculation financière?

Les faveurs accordées aux caisses d'épargne ont eu, on se le rappelle, un effet du même genre auquel il a fallu remédier et auquel je ne sais pas si l'on a remédié tout à fait.

Il faudrait voir. A-t-on pris les précautions nécessaires et suffisantes? Il y a là un danger ou tout au moins une obscurité. Et l'obscurité elle-même est déjà un danger. Je voudrais bien qu'on m'expliquât un peu la chose, et qu'on me rassurât sur ce point, qui me semble noir. En tous cas, je pose le point d'interrogation.

Quel qu'il en soit, et les précautions fussent elles prises par la loi, il faudrait encore que les sociétés de secours mutuels en prennent elles-mêmes. Qu'elles se gardent comme du feu de tout ce qui ressemble ou ressemblerait à une spéculation et tout ce qui attirerait chez elles l'élément spéculateur. Elles seraient promptement perdues, du jour où elles auraient seulement quelque analogie avec des maisons de banque.

Il est une autre chose dont elles doivent se garder pareillement à l'égard de la mort aux rats: c'est la politique. Il est tout naturel qu'une société bien constituée ait des idées et que ces idées prennent un caractère et un tour poétique. Seulement, il faut réprimer cette tendance comme désastreuse en matière d'association économique. Vous êtes un brave homme, très prévoyant et charitable aussi, et vous avez des idées politiques. Fort bien: d'une part faites vous membre d'une Société de secours mutuels, d'autre part faites vous membre d'une association politique. Mais pour Dieu, ne mettez pas vos idées politiques dans votre société de

secours mutuels. C'est la division du travail. Elle est nécessaire pour que tous les travaux se fassent bien.

M. Paul Deschanel, faisait un jour l'éloge des syndicats agricoles à la chambre des députés:

— Oh! oh! lui criait-on de la gauche, les syndicats agricoles sont des associations politiques!

— Nullement!

— Mais si! ou vous en citera.

— Quelques uns, oui.

— Ah! Ah!

Oui, mais il faut faire cette remarque: tous ceux-ci sont morts aussitôt qu'ils sont devenus des associations politiques.

C'est parfaitement exact; et autant en adviendrait des sociétés de secours mutuels si elles s'avisaient de tomber dans le même oubli de leurs conditions constitutionnelles. La politique est une plante qui vit très bien dans son terrain, et qui, dans un terrain qui n'est pas le sien, non seulement ne vit pas, mais stérilise le terrain lui-même. Dans son intérêt, dans l'intérêt du terrain, dans tous les intérêts et à quelque point de vue qu'on se place, il ne faut la cultiver que dans son domaine.

Voilà donc les conseils que je donnerais aux sociétés de secours mutuels nouveau style. Ni finances, ni politique, ni épéculation, ni sociologie. Vous êtes mutualisme et secours, restez secours et mutualisme. Restez chez vous. Cela n'empêche pas d'agrandir sa maison, et vous voyez, rien qu'à l'avoir bien administrée, vous l'avez agrandie et forcé le législateur à agrandir. Restez-y, en l'aménageant de mieux en mieux et l'élargissant sans la dénaturer. A faire ainsi vous créez une très grande oeuvre qui aura des conséquences éloignées plus considérables encore qu'elle-même.

Considérez vous d'abord comme très utiles à vous-mêmes, c'est ici l'exemple; ensuite, considérez-vous comme un grand exemple. Les Français ont ce petit travers, non universel, vous en êtes la preuve, mais assez répandu, de n'être associés que dans l'Etat, de n'être associés que comme contribuables. Apprenez leur à être associés pour leurs intérêts personnels, lesquels sont toujours les intérêts communs, s'ils sont bien compris. Apprenez leur à être associés pour la prévoyance et pour la charité. Ils s'associeront ensuite pour d'autres desseins, non plus beaux, il n'y en a pas, mais aussi beaux et aussi louables.

— Exercez vos jambes, disait Cervantès, dans le bague d'Alger, à ses compagnons de captivité.

— Pour le jour où nous seront sortis de là et où nous auront besoin de nos pieds.

Dites à tous les Français: "Exercez vos jambes," et apprenez leur comme l'on marche.

EMILE FAGUET.

APPEL

Aux Membres de la C. M. B. A. :

Frères, — La succursale 173 de Belle Rivière, Ontario, se voit dans l'obligation, de tendre la main aux membres de la Société en faveur du frère James Strong qui est sérieusement malade depuis le printemps dernier.

Le Frère Strong est âgé de 27 ans et fait partie de la C. M. B. A. depuis deux ans. Il a toujours été un membre modèle et a travaillé avec énergie pour la société.

Depuis deux ans il vivait sur une ferme qu'il louait et tant que sa santé le lui a permis il vivait assez bien —

quand le printemps dernier il fut atteint d'une maladie de coeur causée par un surmenage dans les bois pendant la saison froide et humide.

Il est incapable de faire aucun travail et dans la grande nécessité, les voisins et les membres de notre succursale ont tout fait en leur pouvoir pour l'aider. Il n'a rien à lui, rien qui puisse lui procurer le strict nécessaire: à moins qu'il reçoive du secours de ses frères de la C. M. B. A. lui et son épouse seront laissés dans la nécessité. C'est certainement un cas bien pénible et si jamais appel fut légitime c'est certainement celle du frère James Strong. Les membres de la succursale 173 ont répondu à tous les appels, voilà pourquoi nous avons l'espoir d'être écoutés et que vous aiderez le frère Strong dans son malheur.

Bien fraternellement à vous,
J. W. RENAUD, Président
CHARLES J. GÉRARD Secrétaire.

Ceci est pour certifier que le frère James Strong est réellement dans le besoin. J'approuve cette démarche de la succursale 173 et j'espère que le Grand Président et le bureau des syndics écouteront cette demande.

Signé
J. ED MEUNIER Ptre.

Toutes les contributions devront être envoyées au
Rév. J. ED MEUNIER, ptre, Curé,
Belle Rivier, Ont.

London, Ont., 20 Nov., 1899.
Chas. J. Gérard, Secrétaire de la succursale 173, Belle River, Ont.

Cher Monsieur et Frère — L'appel de votre succursale en faveur du frère James Strong est approuvé et permis par le Grand Président et le bureau des syndics.

Bien fraternellement à vous,
S. R. BROWN,
Grand Secrétaire.

LE GRAND CONSEIL DE LA C. M. B. A. DU CANADA

OFFICIEHS.

- Aviseur Spirituel — Mgr l'Archevêque O'Brien, Halifax, N. E.
- Chancelier — O. K. Fraser, Brockville, Ont.
- Président — Hon. M. F. Hackett, Standstead, P. Q.
- 1er Vice-Président — Dr. L. J. Belliveau, Shediac, N. B.
- 2me Vice-Président — John Loughrin, M. P. P., Mattawa, Ont.
- Secrétaire — S. R. Brown, London, Ont.
- Treasorier — W. J. McKee, M. L. A., Windsor, Ont.
- Commissaire-Ordonnateur — Michael Galvin, Araprior, Ont.
- Sentinelles — J. J. Weiner, Neustadt, Ont.

SYNDICS.

- Rév. M. J. Tiernan, London, Ont.; P. J. O'Keefe, St. John, N. B.; J. J. Behan, Kingston, Ont.; P. J. Rooney, Toronto, Ont.; Joseph A. Chisholm, Halifax, N. E.

COMITE DES LOIS.

- T. P. Coffee, Guelph, Ont.; Charles P. Rouleau, J. C. S. Calvary, T. N. O.; John A. Murphy, Cayuga, Ont.

COMITE DES FINANCES.

- John Ronan, Hamilton, Ont.; George W. Cooke, Amherst, N. E.; Charles Dupont Hebert, Trois Rivières, P. Q.

- Médecin Examineur en Chef — E. Ryan, M. D., Kingston, Ont.
- Solliciteur — Hon. F. R. Latchford, M. L. A., Ottawa, Ont.

QUI PEUT DEVENIR MEMBRE.

Les aspirants à l'admission doivent être Catholiques pratiquants, du sexe masculin, âgés de pas moins de 18 ans, ni plus de 50 ans temps de l'initiation, subir un examen médical, être approuvés par le Médecin Examineur en Chef, le Bureau des Syndics de la Succursale, et élus au scrutin par la succursale à laquelle la demande est faite, avant qu'ils puissent être admis membres.

Trois classes de polices sont émises, savoir: \$2.00, \$1.00 et \$5.00.
Ce qu'il en coûte pour devenir membre de la C. M. B. A. pour une police de \$1.00 de l'âge de 18 à 25 ans:

Honoraire de la demande d'admission...	\$3.00
Honoraire du médecin examinateur en chef.....	50
Honoraire de l'examen médical.....	1.50
Une cotisation pour \$1.00.....	25
Une contribution mensuelle.....	25
Total.....	\$7.75

TABIE DES TAUX.

Pour une police de \$500	Montant de la Cotisation
Entre 18 et 25 ans.....	25c
25 et 30.....	25c
30 et 35.....	30c
35 et 40.....	35c
40 et 45.....	40c
45 et 50.....	45c

Pour une police de \$1,000	Montant de la Cotisation
Entre 18 et 25 ans.....	50c
25 et 30.....	50c
30 et 35.....	60c
35 et 40.....	65c
40 et 45.....	70c
45 et 50.....	75c

Pour une police de \$2000	Montant de la Cotisation
Entre 18 et 25 ans.....	\$1.00
25 et 30.....	1.10
30 et 35.....	1.20
35 et 40.....	1.30
40 et 45.....	1.45
45 et 50.....	1.65

COT ANNUEL PROBABLE DES BENEVOLES DE \$1,000.

Pour un membre âgé de 21 ans —	
Dix huit cotisations à 50c chacune.....	\$9.00
Douze contributions mensuelles à 25c.....	3.00
Total.....	\$12.00

RESOLUTION DE CONDOLEANCES.

Extrait des minutes de l'Assemblée régulière des membres de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, succursale 98 de Louis tenue le huitième jour de Novembre 1899. Les résolutions de condoléances suivantes ont été adoptées unanimement:

Il est proposé par frères Oct. Lavoie et L. J. Roberte appuyé par frères Louis Fortier et Thomas Simoneau et résolu:

Que les membres de cette succursale ont appris avec regret la mort de leur frère J. Adolard Demers enlevé à l'affection de sa famille après une longue et douloureuse maladie.

Il est proposé par frères O. Carrier et J. E. Ladrère appuyés par frères T. Lamontagne et Calixte Dion et résolu:

Que la famille en ce jour d'épreuve veuille accepter les condoléances et les sympathies des membres de cette succursale.

Il est proposé par frères l'Édric Thompson et J. V. Montminy appuyé par frère Joe. Giguère et résolu:

Que copie des présentes résolutions soit transmise à la famille ainsi qu'à l'organe officiel et au journal LE CANADIEN pour publication.

J. OCT. LAVOIE Président
JOS. GIGUERE Sec.-Arc.

LES DIX COMMANDEMENTS DE L'EPOUSE

- Femme, à six heures tu te lèveras.
- Et tu prieras Dieu convenablement.
- Nette et bien propre tu te changeras.
- Et feras à déjeuner vite et bien.
- Ta maisonnette et toi déjeuneras.
- A sept heures invariablement.
- Tous les jours ta soupe au feu mettras.
- Sur les huit heures indispensablement.
- Le soir, au besoin, tu bouilleras.
- Et prépareras tes patates moment.
- Tous les autres repas tu régleras.
- Et observeras fidèlement.
- Contre et autre ouvrage tu feras.
- Sans aller ailleurs payer chèrement.
- A ta maison tu travailleras.
- Et mettras en l'ordre pareillement.
- Tes enfants avec toi tu garderas.
- Et les élèveras chrétiennement.
- Tous ces préceptes tu accompliras.
- Et iras au ciel bien certainement.

LES SEPT COMMANDEMENTS LE L'EPOUX

- Sur les cinq heures tu te lèveras.
- Et rochaufferas ta maison vite et bien.
- Seul à recevoir tu te prosterneras.
- Et adoreras Dieu dévotement.
- Et toutes tes forces tu travailleras.
- Et feras tous ces travaux promptement.
- Vieille comme tu te rousseras.
- Et suivras le Journal fidèlement.
- Tes garçons et filles tu instruiras.
- Et apprendras à vivre saintement.
- Toutes liqueurs fortes repudieras.
- Et boiras de l'eau pure seulement.
- Ces commandements tu obéiras.
- Et tes repentiras aucunement.